



Hauteur pour ma cloture de 1m80 refusé

Par **stephaneb0512**, le **30/05/2008** à **10:44**

Bonjour

J'ai déposé un permis de travaux pour mettre un "mur" de cloture avec des panneaux en bois. de hauteur 1m80..

Dans mon village il n'y a ni de pos ni de plu, c'est donc le reglement national de l'urbanisme qui est pris en compte...

Par contre le maire me dit "si j'étais a l'intérieur du village il accepterait mais comme je suis a l'extérieur, il me limite mon mur a 1m60" !!!!

Il me dit que ça ne va pas faire jolie a l'entrée du village !!!!

C'est une plaisanterie ou il a le droit, je n'ai rien trouvé sur le net !!!!